PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 25 Septembre 2026 à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 25 Septembre à 20 Heures, Le Conseil Municipal de cette Commune dûment convoqué le 15 Septembre 2026 s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire Anthony DUBUS.

Présents : M. DUBUS Anthony, Mme BIZET Marianne, M. BIMBAUD Jordan, Mme GARCIA Martine, M. COYAT Alain, Mrs LAMBERT Richard, TOUZEAU Manuel, CALARD Stéphane, MICHAUD Philippe, Mmes BIMBAUD Isabelle, SERRA MENDES Ghislaine, REDAUD Sophie, LUCAS Audrey.

Absente excusée : Mme TOUZET Amélie.

Absent non excusé : M. BAILLARGEAT Arnaud.

- Plusieurs personnes assistent à la réunion

Désignation du secrétaire de séance : Mme BIZET Marianne a été désignée secrétaire de séance.
-Le quorum étant atteint, la séance peut valablement commencer, la séance est ouverte à 20H00 sous la présidence de Monsieur Le Maire Anthony DUBUS.

1- Approbation du PV de la séance du 5 juin 2026

Monsieur Le Maire soumet au vote, ce PV est validé à l'unanimité sans observation

2- Location appartement de la Javelotière – renouvellement d'1 an

L'appartement meublé situé au 1er étage du Gîte Grands Dépendants de la Javelotière est actuellement loué pour la saison estivale sur 6 mois d'Avril à sept 2026, charges comprises- loyer mensuel de 350 €.
Monsieur Le Maire propose de porter le loyer à 400 € et pour la période de 1 an suite à la demande du locataire soit de Octobre 2026 à Septembre 2027, Charges comprises.
-Monsieur Le Maire soumet au vote, voté à l'unanimité.

3- Offre d'achat de Barytine et Minéraux- parcelles sur la commune de Celon ZI 25-26-28

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de proposition d'achat de la société BARYTINE et MINERAUX SAS représentée par Mr TARDIF Eric concernant les parcelles section ZI numéro 25-26 et 28 superficie estimée sur données cadastrales : 13 075 m². Ces parcelles sont situées Route des Bessets 36200 CELON. L'entreprise est propriétaire des parcelles adjacentes ZI 27 et 29, et l'achat à la commune permettra d'agrandir son site industriel.
La proposition d'achat des 3 parcelles est de 100 000€ net vendeur.
Après discussion, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la vente des parcelles ZI 25- 26- 28 à 100 000 €, tous frais acte et enregistrement à la charge de l'acheteur et autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la vente à l'office SCP LIVERNETTE ET CHARLES, notaires associés à SAINT BENOIT DU SAULT- 36170.

4-Demande de l'EpiSérie Locale pour la mise à disposition d'une portion de la parcelle AB 107.

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur BATAILLE Jean-Luc concernant la mise à disposition de la portion de parcelle section AB n° 107 située à proximité de la supérette, pour l'installation de casiers automatiques de retrait de colis (Mondial Relay - Vinted).
Monsieur Le Maire propose la mise à disposition de la surface nécessaire en toute gratuité, une convention sera établie pour une durée de quinze années, sans indemnisation possible de la

Commune à l'EpiSérie Locale sur la totalité de convention des 15 ans.
Tous les frais et dépenses d'installation et d'exploitation sont à la charge de L'EpiSérie Locale.
Monsieur BATAILLE Jean-Luc précise à la demande de Monsieur Le Maire que l'espace sera équipé de caméra ciblée sur l'emprise des casiers plus d'un éclairage.
Monsieur Le Maire soumet au vote, projet approuvé à l'unanimité.

5- Organisation foire aux chevaux du 10 Octobre 2026

-Responsables des Primes – Monsieur Le Maire et Mme BIZET Marianne
-Responsable concours Equins présentation des chevaux : Monsieur MAYAUD Gérard
-Subvention au Comité des Laboureurs pour le concours équins et prise en charge des repas des officiels et du Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

Seront présents/organisés :

Concours Bovins : Mme Marie LEQUEUX
Démonstration de débardage bois, brocante et présence d'artisans et commerçants,
Randonnée Equestre par Equiliberté 3€/ participant - Mr LONGIN Hervé
Randonnée pédestre par ARVAL - Gratuite
Monsieur Le Maire précise qu'il propose de « tourner » tous les 5 ans avec les propriétaires de centre et d'élevages sur la Commune.

* Ecuries du Domaine de La Javelotière (fait en 2025)
* Ecuries de la Grange Missée
* Le haras de Peumochat
* Elevage chevaux de Gaïa à Milloux
* Equiliberté -Monsieur LONGIN (fait en 2026)

- Pour info : Distribution de Flyers à la foire des Hérolles le 29/09.

6 QUESTIONS DIVERSES :

6-1
Monsieur le Maire donne lecture des courriers de 2 candidatures reçues pour la location de La Halle en période estivale 2027
Restaurant Au Bon Vivre du 04/09/2026 et de Monsieur PETIT Franck de ce jour 25/09/2026.
Bilan de la saison 2026 : Bons retours pour le restaurant AU BON VIVRE. Toutes les soirées organisées ont été complètes.

Monsieur TOUZEAU Manuel demande au niveau du coût de la location estivale, le retour :
La Commune a fait l'achat d'un ballon d'eau chaude et a remplacé le réfrigérateur en panne début de juillet. Il faudra prévoir peut-être une friteuse (hors d'usage).

6-2
Un boulanger de Colondannes (23) sera présent sur la place de Chaillac tous les samedis matin en accord avec Monsieur BATAILLE Jean-Luc, il sera également présent lors de la foire aux chevaux du 10/10/2026.

6-3
La Commune recherche : 4 Agents recenseurs, 1 annonce sera diffusée sur les réseaux sociaux,
M. le Maire précise que les 2 coordonnateurs sont les agents administratifs.

6-4

Lettre en date du 28/08/2026 : COMITE D'ORGANISATION D'EXPOSITIONS MINÉRALOGIQUES
M. le Maire fait lecture du courrier du COEM,
La question de l'association est le maintien ou le changement de date de l'exposition pour 2027 les 10 et 11/07/2027,
Monsieur Le Maire précise que la situation est incertaine puisque c'est en fonction de aléas climatiques et cette année la canicule.
Discussions et réflexions
Monsieur CALARD Stéphane propose de faire venir un professionnel pour avoir un devis concernant la climatisation de la salle d'animation du Musée.
Madame SERRA MENDES Ghislaine dit que la salle dans d'autres périodes est trop chaude.
Madame REDAUD Sophie dit que si la priorité est de climatiser la salle des Fêtes rue de la poste pour accès aux personnes vulnérables il sera un problème de climatiser les 2 salles. L'exposition peut-elle revenir dans cette salle des fêtes ;
Mmes GARCIA et BIZET pensent à l'investissement mais aussi il faut penser au coût de fonctionnement des climatisations.
Monsieur TOUZEAU Manuel propose de se renseigner sur l'utilisation et location de climatisations portables lors de cette manifestation.
Le problème d'isolation des bâtiments et de la consommation électrique sont évoqués.

- L'unanimité est : Une volonté de l'ensemble du Conseil Municipal de maintenir l'exposition.

6-5
Vente d'un Mobil-Home par Madame MARECHAL Marie-France au Village Vacances les Fruitiers est proposé à
18 000€, tout aménagé,
- la commune est actuellement propriétaire de trois Mobil-homes aux VV les fruitiers.
Monsieur Le Maire propose de visiter le Mobil-Home, Madame BIZET Marianne se charge de récupérer la clé afin d'organiser la visite.

6-6
Information à diffuser reçue ce soir par mail de la cheffe de centre de secours de Chaillac Mme DECOUCHON Elise :
Nouveau véhicule citerne des Pompiers pour le centre de Chaillac,
-mail transféré à Mme LUCAS pour publication sur FB ce soir.

6-7
Monsieur LAMBERT Richard demande information sur l'arrivée du Médecin, où en est-on ? Arrivée normalement avant la fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 H56.

Le Maire
DUBUS Anthony

MAIRIE DE CHAILLAC 36310

La Secrétaire
BIZET Marianne

MAIRIE DE CHAILLAC 36310
Marianne BIZET
1ère Adjointe
Par délégation du Maire